



STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'ACCÈS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI MESURÉ EN SEPTEMBRE 2021

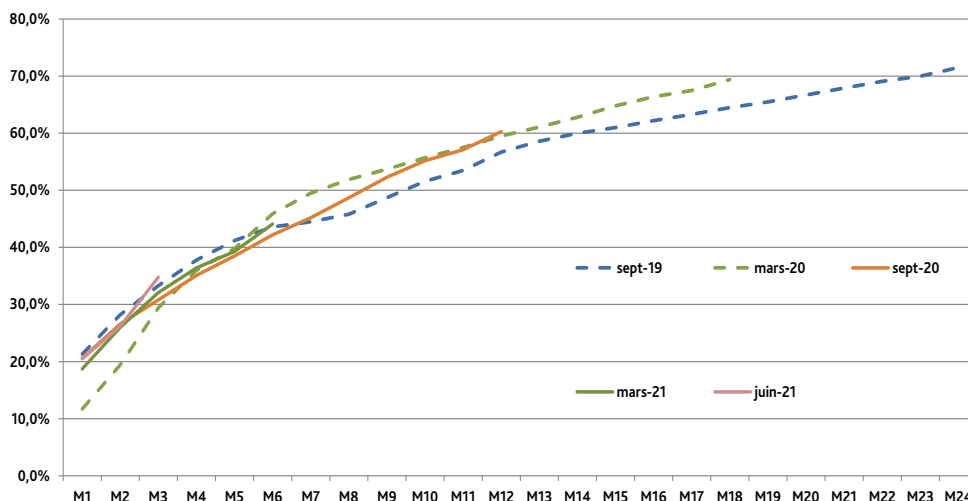


Au cours des 6 mois suivant leur inscription en mars 2021, 44 % des demandeurs d'emploi accèdent à un emploi d'un mois ou plus. Vingt-quatre mois après leur inscription en septembre 2019, 72% des demandeurs d'emploi accèdent à un emploi d'un mois ou plus.

SIX MOIS APRÈS LEUR INSCRIPTION EN MARS 2021, 44% DES DEMANDEURS D'EMPLOI ONT RETROUVÉ UN EMPLOI D'UN MOIS OU PLUS

En mars 2021, 348 000 demandeurs d'emploi se sont inscrits sur les listes de Pôle emploi sans qu'ils n'aient été présents le mois précédent. En septembre 2021, six mois après l'inscription, 44% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus [cf. graphique 1]. De même en septembre 2020, 556 000 demandeurs d'emploi se sont inscrits sur les listes de Pôle emploi sans qu'ils n'aient été présents le mois précédent. Douze mois après leur inscription, en septembre 2021, 60% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Sur les 421 000 demandeurs d'emploi inscrits en mars 2020, non présents le mois précédent, 69% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dix-huit mois après leur inscription. Enfin, sur les 586 000 demandeurs d'emploi inscrits en septembre 2019, non présents le mois précédent, 72% ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dans les vingt-quatre mois qui suivent.

**GRAPHIQUE 1 :
EVOLUTION DU TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI GLOBAL SUR PLUSIEURS COHORTES**



Sources : Fichier historique (Pôle emploi), DPAE (ACOSS-MSA).

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits un mois donné en France, non présents le mois précédant l'inscription.

Note de lecture : En septembre 2021, 35% des inscrits de juin 2021, ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, 44% des inscrits de mars 2021, 60% des inscrits de septembre 2020, 69% des inscrits de mars 2020 et 72% des inscrits de septembre 2019.

LES TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI RETROUVENT LES NIVEAUX D'AVANT CRISE

Le taux d'accès à l'emploi augmente au fur et à mesure des mois, mais le rythme d'augmentation mensuelle décline fortement à mesure que la date d'inscription s'éloigne. Pour les inscrits de septembre 2019, non présents le mois précédent, le taux atteint 72% au bout de 24 mois, mais il était déjà de 44% six mois après l'inscription [cf. graphique 1]. Le rythme d'augmentation mensuel moyen passe de 7,3 points les six premiers mois à 2,2 points entre les septième et douzième mois, puis 1,2 point entre le treizième et le vingt-quatrième mois.

Le second confinement, démarré le 30 octobre 2020 et achevé le 30 novembre 2020, n'as pas eu d'impact significatif sur la cohorte de septembre 2020 : le taux d'accès à l'emploi douze mois après l'inscription s'élève à 60%, un niveau très proche de celui observé pour la cohorte des inscrits de septembre 2018. Il est supérieur en revanche, au taux observé pour la cohorte des inscrits en septembre 2019 (57%) : pour cette cohorte on observe un ralentissement de l'accès à l'emploi lors du premier confinement qui n'est pas rattrapé ensuite.

Le taux d'accès à l'emploi six mois après l'inscription des inscrits de mars 2021 (44%) est très proche du taux observé pour les inscrits de mars 2019 (43,9%). Il est en revanche inférieur de près de deux points au taux observé pour les inscrits de mars 2020. L'accès à l'emploi plus élevé observé pour les inscrits de mars 2020 s'explique par le profil particulier de ceux-ci : avec le début de la crise sanitaire, le volume d'inscrits avait fortement augmenté (70 000 inscrits supplémentaire en mars 2020 par rapport au volume observé en mars 2019) et cette cohorte était composée de personnes avec une plus forte propension à accéder à l'emploi (près de la moitié des inscrits de cette cohorte l'était pour motif de fin de CDD ou de mission d'intérim alors qu'ils représentent sur les autres cohortes du mois de mars environ un tiers des inscriptions).

Enfin, le taux d'accès à l'emploi observé pour la cohorte des inscrits de juin 2021 trois mois après l'inscription est particulièrement élevé (35%, +2 points par rapport au taux observé pour les inscrits de juin 2019). Cette hausse du taux des inscrits de juin 2021 résulte du fort dynamisme de l'emploi sur cette période due à la reprise économique et ne résulte pas d'un effet de structure notable.

LES TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DÉCLINENT EN FONCTION DE L'ÂGE ET DU NIVEAU D'ÉTUDE

Les taux d'accès à l'emploi, quels que soient la période sur laquelle ils sont calculés et le type d'emploi considéré, ont tendance à décroître en fonction de l'âge [cf. tableau 1].

Les personnes dont le niveau de formation est supérieur au Baccalauréat ont une propension plus forte à accéder à l'emploi. Ainsi, six mois après l'inscription, la moitié des détenteurs d'au moins un Bac+2 ont exercé au moins un emploi au cours des 6 derniers mois. Vingt-quatre mois après l'inscription, plus des trois quarts des inscrits ayant au moins un Bac+2 ou plus ont pu accéder à un emploi. Ces taux décroissent ensuite à mesure que le niveau de formation diminue. Pour la cohorte des inscrits en mars 2021, l'écart entre les plus diplômés et les moins diplômés est conséquent (17 points).

Six mois après l'inscription en mars 2021, le taux d'accès observé pour les hommes est légèrement supérieur à celui des femmes (45% contre 43%). Pour les autres cohortes, à mesure que l'horizon s'allonge, le taux d'accès des hommes reste supérieur à celui des femmes.

Par ailleurs, les individus inscrits suite à une démission ou à la fin d'un contrat sont ceux qui accèdent le plus souvent à un emploi (respectivement 60% et 53% six mois après l'inscription). En revanche, pour tous ceux qui n'étaient pas en emploi avant leur inscription, l'accès à l'emploi demeure plus difficile. Cet accès concerne à peine plus d'un tiers des inscriptions faisant suite à la fin des études six mois après leur inscription.

TABLEAU 1 :
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI, DÉCLINAISON PAR COHORTE ET PAR PUBLIC

	Inscrits de septembre 2019 : Taux d'accès 24 mois après l'inscription	Inscrits de mars 2020 : Taux d'accès 18 mois après l'inscription	Inscrits de septembre 2020 : Taux d'accès 12 mois après l'inscription	Inscrits de mars 2021 : Taux d'accès 6 mois après l'inscription
Total	72%	69%	60%	44%
Classe d'âge				
Moins de 25 ans	79%	77%	68%	50%
De 25 à 34 ans	72%	71%	60%	45%
De 35 à 49 ans	67%	67%	55%	42%
De 50 à 54 ans	63%	63%	54%	40%
55 ans et plus	47%	44%	40%	27%
Niveau de formation				
Bac+5 ou plus	78%	72%	69%	49%
Bac+3 et Bac+4	77%	72%	66%	49%
Bac+2	79%	75%	67%	50%
Bac	75%	73%	62%	48%
CAP,BEP, Bac pro	68%	69%	57%	43%
Niveau collège	59%	59%	46%	35%
Niveau primaire	53%	55%	43%	32%
Sexe				
Hommes	73%	72%	62%	45%
Femmes	70%	66%	59%	43%
Motifs d'inscription				
Licenciement	68%	61%	54%	37%
Démission	81%	80%	70%	60%
Fin de CDD/mission intérim	81%	79%	69%	53%
Fin d'études et primo arrivant	70%	52%	59%	34%
Autre (fin de congés, formation...)	60%	58%	50%	39%

Sources : Fichier historique (Pôle emploi), DPAE (ACOSS-MSA).

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en France en septembre 2019, mars 2020, septembre 2020 et mars 2021, non présents le mois précédant l'inscription.

Mourichidi Assani,
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

ENCADRÉ 1

CARACTÉRISTIQUES DES INSCRITS EN MARS 2021

La population des inscrits en mars 2021 est plutôt jeune au regard de l'ensemble des demandeurs d'emploi : la part des moins de 35 ans est de 66% alors qu'elle est de 40% dans l'ensemble du stock des demandeurs d'emploi présents en fin de mois (DEFM) de mars 2021. La part des hommes y est très proche de celle observée à la même date dans la DEFM (48% contre 49%). Le niveau de scolarité est supérieur à celui observé dans la DEFM : 61% des inscrits de juin ont au moins un niveau bac (53% dans la DEFM). Le motif d'inscription sur les listes de Pôle emploi est très largement composé de cas de fins de contrat (42%) et d'autres motifs comme des retours d'inactivité, des fins de congés et formation (32%).

Classe d'âge	
Moins de 25 ans	36%
De 25 à 34 ans	30%
De 35 à 49 ans	24%
De 50 à 54 ans	5%
55 ans et plus	6%
Niveau de formation	
Bac+5 ou plus	10%
Bac+3 et Bac+4	11%
Bac+2	14%
Bac	26%
CAP,BEP, Bac pro	24%
Niveau collège	7%
Niveau primaire	8%
Sexe	
Hommes	48%
Femmes	52%
Motifs d'inscription	
Licenciement	8%
Démission	4%
Fin de CDD/mission intérim	42%
Fin d'études et primo arrivant	13%
Autre (fin de congés, formation...)	32%

Source : Fichier historique de Pôle emploi.

Champ : ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en mars 2021 en France, non présents le mois précédant l'inscription.

SOURCES ET MÉTHODES

DÉFINITIONS

Taux d'accès à l'emploi : proportion de personnes en emploi au cours d'une période, c'est-à-dire ayant eu un emploi durant cette période mais pas nécessairement en emploi à la fin de cette période.

MESURES DE L'ACCÈS À L'EMPLOI À SIX MOIS

L'accès à l'emploi d'un mois ou plus est produit avec les fichiers de Pôle emploi (fichier historique) et de l'Accoss-CCMSA (DPAE). Dans le cas de l'accès à l'emploi dans les six mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en mars 2020 en France non présents le mois précédant l'inscription. Dans le cas de l'accès à l'emploi dans les douze mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en septembre 2019 en France non présents le mois précédant l'inscription. Enfin, dans le cas de l'accès à l'emploi dans les dix-huit mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en mars 2019 en France non présents le mois précédant l'inscription.

L'accès à l'emploi vise à repérer les reprises d'emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent l'inscription à Pôle Emploi. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent leur inscription les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou en catégorie B le mois suivant ;
- être sorti des listes de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois ;
- avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org



ISSN 2555-8404